



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE DOLE

## EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal  
de la Ville de Dole

Séance du **21 décembre 2022**

Nombre de conseillers en exercice : 35  
Nombre de conseillers présents : 29  
Nombre de procurations : 05  
Nombre de conseillers votants : 34  
Date de convocation : 15 décembre 2022  
Date de publication : 28 décembre 2022

**Conseillers-ères présents-es :**

M. Jean-Baptiste GAGNOUX, Maire,  
Mme Isabelle GIROD, Maire Délégué de Goux,  
Mme Isabelle MANGIN, Mme Sylvette MARCHAND, M. Stéphane CHAMPANHET, M. Daniel GERMOND, Mme Frédérique DRAY, M. Philippe JABOVISTE, M. Alexandre DOUZENEL, M. Jean-Pierre CUINET, M. Paul ROCHE, M. Jacques PÉCHINOT, M. Jean-Pascal FICHÈRE, M. Jean-Michel REBILLARD, Mme Blandine CRETIN-MAITENAZ, M. Jean-Philippe LEFÈVRE, Mme Isabelle DELAINE, Mme Nathalie JEANNET, Mme Catherine DEMORTIER, Mme Patricia ANTOINE, M. Mohamed MBITEL, Mme Claire BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE, Mme Justine GRUET, M. Hervé PRAT, M. Nicolas GOMET, M. Ako HAMD AOUI, M. Timothée DRUET, Mme Christine MUGNIER, Mme Nadine HEERMANN

**Conseillers-ères absents-es ayant donné procuration :**

M. Mathieu BERTHAUD à M. Jean-Baptiste GAGNOUX  
Mme Maryline MIRAT à Mme Isabelle MANGIN  
M. Patrice CERNELA à M. Jean-Pascal FICHÈRE  
Mme Laetitia JARROT-MERMET à M. Hervé PRAT  
Mme Laetitia CUSSEY à Mme Catherine DEMORTIER

**Conseillers-ères absents-es non représentés :**

Mme Nathalie JEANNET (DCM 22.21.12.122-123-124) ; Mme Catherine NONNOTTE-BOUTON (DCM 22.21.12.127-128-129) ; Mme Isabelle DELAINE (DCM 22.21.12.139-140)

**Référence**

22.21.12.129

**Commission**

Affaires Sociales, Familiales  
et Scolaires

**Objet**

Signature de la Convention  
Territoriale Globale avec la  
CAF du Jura

**Secrétaire de séance**

Nicolas GOMET

**Rapporteur**

Frédérique DRAY

Les CAF collaborent depuis l'origine avec leurs partenaires de terrain, au premier rang des collectivités locales.

Les communes (et leur regroupement) sont en effet particulièrement investies dans le champ des politiques familiales et sociales, au titre de leur clause de compétence générale leur permettant de répondre aux besoins quotidiens des citoyens.

A ce titre, dans le cadre de l'exercice de la compétence Petite Enfance, la collectivité bénéficie de financement de la CAF du Jura, notamment via le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ).

Ce dernier est arrivé à échéance le 31 décembre 2021.

La CAF propose, à compter de 2022, un dispositif de remplacement appelé Convention Territoriale Globale (CTG).

La CTG, est une démarche stratégique partenariale qui a l'objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles, et la mise en place de toute action favorable aux allocataires dans leur ensemble. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté. Véritable démarche d'investissement social et territorial, la CTG favorise ainsi le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et l'optimisation des interventions des différents acteurs.

La CTG engage la collectivité à atteindre des objectifs et à mettre en œuvre des actions pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2026.

Aussi, à minima une fois par an, un Copil et un comité opérationnel devront se réunir.

Des bilans quantitatifs et qualitatifs de l'activité des accueils de loisirs seront transmis périodiquement à la CAF du Jura.

Outre l'amélioration de la qualité de l'offre éducative sur le territoire, l'équité d'accès aux usagers, la signature de cette convention permet à la collectivité d'obtenir des aides financières.

Celles-ci sont calculées au nombre de place par structure, à savoir 1 621.25 € par place :

- Petit Prince : 40 places jusqu'au 31 août 2022- 39 places à partir du 01 septembre 2022
- Crèche Familiale : 6 places,
- Petits Loups : 25 places jusqu'au 31 août 2022- 24 places à partir du 01 septembre 2022
- Ile Enchantée : 35 places,
- Lutins : 40 places jusqu'au 31 août 2022- 39 places à partir du 01 septembre 2022.

En sus du bonus territoire, une aide financière est attribuée pour :

- 1.95 ETP contre 1.90 l'année antérieure soit un montant de 26 996.95 €.

Vu l'avis favorable de la Commission « Affaires Sociales, Familiales et Scolaires » du 14 décembre 2022,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** le projet de Convention Territoriale Globale ci-annexé, avec la CAF du Jura,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tous les documents relatifs à ce dossier.

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Pilotage et Coordination
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- Pôle Moyens et Ressources/Finances
- Pôle Actions Educatives
- CAF du Jura

Fait à Dole, le 21 décembre 2022.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Jean-Baptiste GAGNOUX

